



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt le dix décembre à vingt-et-une heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MONTROZIER, dûment convoqué le deux décembre deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle d'animation de Gages, sous la présidence de Monsieur Laurent GAFFARD, Maire.

Présents :

Mme Séverine RAFFY, M. Marc SOLINHAC, Mme Fatima DANSETTE, M. Bernard ARETTE, M. Manuel BELLO, M. Éric PUNTEL, M. Yves CASTELLA, Mme Caroline AOUAT, Mme Chantal APESTEGUY, M. Sébastien BOUDOU, Mme Stéphanie CASTANIE, Mme Marina LACAZE, Mme Myriam CABROL, M. Stéphane CHAPTAL, M. Benoît RASCALOU.

Pouvoirs de vote :

Madame Marie-Christine MAUREL donne pouvoir de vote à Madame Fatima DANSETTE

Monsieur Florent VERNHET donne pouvoir à Monsieur Laurent GAFFARD

Madame Valérie SICRE donne pouvoir de vote à Madame Chantal APESTEGUY

Secrétaire de séance : M. Manuel BELLO

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande aux élus de rajouter à l'ordre du jour la délibération relative à l'affiliation de la Commune au CRCESU. Vote à l'unanimité.

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 Octobre 2020

Après lecture des corrections demandées, les remarques ont été validées et le document a été adopté par l'ensemble des élus à l'unanimité.

2- Compte-rendu de délégations

Monsieur le Maire a fait part de la décision N°2020/05 relative à la signature du devis de Frayssinet Conseils et Assistance pour les mesures des longueurs de voirie qui s'élève à 1 620 euros TTC.

3- Présentation des propositions pour le remplacement du photocopieur de la mairie et délibération pour valider le projet

Le photocopieur de l'école présentant des signes d'usure, il a été envisagé de transférer le photocopieur de la Mairie à l'école et de lancer une consultation pour renouveler celui de la Mairie.

Le Conseil Municipal a retenu la proposition de SBS qui s'élève à 5 800 € HT pour le renouvellement du copieur de la Mairie. Vote à l'unanimité.

4- Présentation de la proposition pour le renouvellement du serveur de la Gestion Electronique de Document et délibération pour valider le projet.

Le Conseil Municipal a retenu la proposition de SBS pour le renouvellement du serveur de la GED et de la maintenance sur 5 ans pour un montant total de 15 740,00 € HT. Vote à l'unanimité.

5- Délibération pour autoriser la signature du contrat de maintenance du logiciel e Ticket pour la période 2021 à 2025

Suite à l'acquisition de la solution e Ticket pour la gestion de la cantine et de la garderie, un contrat de maintenance a été signé pour la période de septembre à décembre 2020 et un nouveau contrat est proposé pour la période 2021-2025, le coût annuel s'élève à 750 euros et intègre une réduction de 20% pour un contrat pluriannuel. Vote à l'unanimité.

6- Décisions modificatives 1 et 2 budget commune

La DM N°1 concerne une régularisation à joindre au paiement de la facture au SIEDA pour les travaux d'éclairage public à Montrozier : + 700 € au C/21538-041 et + 700 € au C/13258-041. Vote à l'unanimité.

La DM N°2 Concerne une régularisation des écritures d'amortissements soit + 220 € au C/28041511-040 et + 220 € au C/7811-042. Vote à l'unanimité.

7- Délibération pour fixer les différents tarifs pour l'année 2021

Les tarifs des services publics communaux proposés pour l'année 2021 seront identiques à ceux applicables en 2020. La révision des tarifs afférents à la cantine et à la garderie sera réalisée courant de l'été 2021 pour une entrée en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2021-2022. Vote à l'unanimité.

8- Délibération pour valider la répartition des subventions pour l'année 2020

Le Conseil Municipal valide le montant de la subvention qui sera versée à chaque association pour l'année 2020 sur la base de la proposition de répartition réalisée par les élus de la commission des associations après analyse des dossiers déposés par les associations. Vote par 3 contre et 16 voix pour.

9- Délibération pour valider la mise en place d'une prime exceptionnelle pour les agents particulièrement mobilisés dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de COVID 19

Le Conseil Municipal valide la mise en place d'une prime exceptionnelle qui sera versée aux agents avec le salaire de décembre, elle sera proportionnelle à leur investissement durant la période allant du 17 mars 2020 jusqu'au 11 mai 2020. Vote à l'unanimité

10- Délibération pour valider le versement d'un don à l'Association des Maires des Alpes Maritimes au profit des communes sinistrées de ce département suite aux intempéries du mois d'octobre.

Le Conseil Municipal valide le versement d'un don d'un euro/habitant soit 1 740 € à l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalité des Alpes-Maritimes et l'Association des Maires ruraux des Alpes-Maritimes au profit des communes sinistrées de ce département suite à la tempête « Alex » du 02 octobre 2020. Vote à l'unanimité.

11- Délibération pour autoriser la signature de la convention pour l'utilisation de la cuisine de la salle d'animation de Gages pour l'année 2021

Le Conseil Municipal autorise la signature d'une convention pour l'utilisation de la cuisine de la salle des fêtes pour l'année 2021, moyennant la somme de 53 € par jour utilisé. Vote à l'unanimité.

12- Délibération pour modifier la longueur de la voirie de la commune

Suite à la demande de la Préfecture d'obtenir un justificatif précis de la longueur totale de voirie, une prestation a été demandée au Bureau d'Etudes Frayssinet Conseils et Assistance pour mesurer les longueurs de la voirie du bourg centre. Le tableau récapitulatif qui fait état de 38 018 ml sera transmis à la Préfecture. Vote à l'unanimité.

13- Délibération relative à l'affiliation de la Commune au CRCESU (Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel).

Le Conseil Municipal autorise la mise en place une convention avec le CRCESU pour permettre le paiement des factures garderie avec des tickets CESU – garde d'enfants. Vote à l'unanimité.

14- Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la motion proposée par l'ADM en soutien à l'usine BOSCH et indique qu'il va la signer.

Il est fait un point sur la composition des membres des commissions extra-municipales avec les personnes extérieures qui se sont inscrites.

Des précisions ont été apportées sur la nouvelle organisation du paiement de la cantine et de la garderie.